

Interactions UTC

1. [Interactions, le Magazine des Technologies Emergentes](#)
2. [Thématiques](#)
3. [International](#)
4. La recherche en Europe

La recherche en Europe

Le système français de recherche et d'innovation connaît depuis 2005 une forte évolution tant sur le plan de l'organisation que des moyens mis à sa disposition par l'Etat. Trois questions à Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

01 Jan 2009



Quel rôle défendez-vous pour la France

au sein de l'Espace européen de la Recherche ?

Valérie Pécresse : « À l'occasion de la Présidence française de l'Union européenne, l'objectif prioritaire en matière de recherche était de mieux coordonner l'Espace européen de la recherche pour le mettre au service des grands défis du XXIème siècle auxquels notre société doit faire face, en le dotant notamment des instruments favorisant son efficacité. Nous avons ainsi adopté la Vision 2020 qui fait de l'Espace européen de la recherche un espace de rencontre et de liberté pour les scientifiques et vise à créer les cadres d'une libre circulation des chercheurs et de leur production dans un espace européen sans frontières, afin de favoriser la diffusion de la connaissance. Dans les mois à venir, nous nous engagerons pleinement aux côtés de la Présidence tchèque dans la réalisation de cette Vision. Ensuite, grâce à la programmation conjointe, les états membres vont pouvoir mieux coordonner leurs programmes et moyens de recherche, sur une base volontaire et à géométrie variable, autour des grands objectifs sociétaux définis en commun (par exemple : la crise alimentaire et ses conséquences sur l'agriculture et notre gestion des écosystèmes, le changement climatique, le passage à la société de la connaissance, et le vieillissement de la population européenne). Elle va être mise en œuvre de manière progressive tout au long de l'année prochaine, en commençant par le combat contre les maladies neuro-dégénératives et Alzheimer. La France et huit autres pays pionniers (Espagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse) adopteront et développeront des actions communes pour lutter contre la maladie d'Alzheimer.

L'UTC a créé sa fondation universitaire en septembre dernier. En quoi cette nouvelle source de financement accompagne-t-elle

L'autonomie des universités ?

La loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) a créé deux nouveaux types de fondations spécialement dédiées aux universités (les fondations universitaires et les fondations partenariales), afin de leur permettre de recourir au mécénat des entreprises et des particuliers pour financer des projets d'enseignement ou de recherche (chaires, bourses de mobilité, laboratoires...). Ce sont les conseils d'administration qui restent maîtres de l'usage des fonds privés ainsi récoltés.

Aujourd'hui, 9 fondations (5 universitaires : Clermont I, Montpellier III, Paris VI, Aix-Marseille II et celle de Compiègne et 4 partenariales : Lyon I, Paris IX, Strasbourg et Versailles) ont déjà été créées. Et on recense près de 70 projets de fondations, dont une dizaine devrait être concrétisée d'ici peu (Lille 3, Poitiers, Tours, Nice Sophia Antipolis, Nantes, Caen, Rennes 1...).

Vous souhaitez établir un classement de Bruxelles des universités. Un tel classement européen peut-il offrir une meilleure visibilité à la fois sur l'enseignement et la recherche des universités françaises ?

Il était nécessaire pour l'Union européenne de doter l'Europe de son propre classement des universités d'Europe et du monde entier, prenant en compte les spécificités des établissements européens, afin d'assurer aux étudiants la garantie de la qualité des formations qu'ils suivent en dehors de leur pays d'origine. La Présidence française de l'Union européenne avait fait de ce classement sa priorité. Ce classement qui se fera par discipline, constituera une aide à la décision de mobilité des étudiants en offrant une information claire et objective sur l'offre de formation en

Europe et dans le monde. Ce classement, qui sera lancé en 2011, sera un véritable moteur de la mobilité étudiante en Europe ».